

COMMUNE DE LORIGNE
COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 11 OCTOBRE 2016 à 20 HEURES

Présents : LAETITIA COURTILOUX. MICHEL POUPARD. ISABELLE MACAUD. DORINE BARBEAU. JULIEN VIDARD. STEPHANE CORNUAUD. DOMINIQUE BERNARD

Absents : Philippe GAILLARD (pouvoir donné à Michel Poupard). Laurent BONNIN (pouvoir donné à Julien Vidard). Margaret JOYCE (Pouvoir donné à Laëtitia Courtioux).

Absente non excusée : Mauricette BERNARD.

Secrétaire de séance : DORINE BARBEAU.

Décisions du Conseil Municipal :

Présentation du projet café/restaurant associatif : La présentation est remise à une date ultérieure faute de réponse de la Préfecture.

Adhésion de la Communauté de communes au SMO (Syndicat Mixte ouvert) « Deux-Sèvres Numérique » : Le conseil autorise à l'unanimité la CDC à adhérer au SMO qui sera chargé de mettre en œuvre le SDTAN dans le cadre du service public des communications électroniques. Le conseil autorise Mme le Maire à signer tout acte utile relatif à cette opération.

Mobilier mairie : 3 devis ont été réalisés ; pour le bureau du secrétariat, le devis de RIC Collectivités est retenu, mais pour la salle du conseil municipal, le devis devra être affiné.

Assurance dommages ouvrages : Le devis du cabinet SFS est accepté à l'unanimité pour un montant de 4850.81 € sans franchise.

Choix d'un architecte pour les travaux de réaménagement de l'ancienne école en bibliothèque : le choix (parmi 2 propositions) se porte sur les architectes de l'agence AA de Niort.

Avenant au lot électricité du projet de réhabilitation des bâtiments (salle des fêtes, garage et mairie) : le conseil accepte à l'unanimité l'avenant pour la pose d'une baie de brassage pour un montant de 616.94 € TTC.

Questions diverses :

Téléphonie mobile : Mme le Maire informe le conseil que les travaux seront réalisés par le Conseil Départemental sur l'aire de pique-nique de Melleran.

CCAS : La prochaine réunion est fixée au 25 octobre à 18 h à la cantine.

Un point est fait sur le bulletin en préparation.

Elagage d'arbres : un devis est demandé à M. Decaudin Damien.

Local de Queue d'Ageasse : Pour le plafond du local, le devis de M. Richard est accepté pour un montant de 841.30 € TTC.

La séance est levée à 22h15.

Fait à Lorigné le 14.10.2016

Laëtitia Courtioux
Maire de Lorigné



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Laëtitia Courtioux', written over a horizontal line.